

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 43
Votants : 54

Le 29 juin 2023 à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 16 juin 2023
Secrétaire de séance : André BOLON

PRESENTS :

Ambléon	Annie BIONDA	
Andert-et-Condon	Francine MARTINAT	
Arboys-en-Bugey	Michel Charles RIERA	
Armix	Véronique VUILLOUD	
Artemare	Emmanuel MASSÉ	Pouvoir à Isabelle ROUX
Artemare	Isabelle ROUX	
Belley	Jean-Michel BERTHET	
Belley	Anaïs BOUTTEMY	Pouvoir à Jean-Yves HEDON
Belley	Dominique CANOT	
Belley	Annie CLUZEL	
Belley	Angélica DA COSTA	Pouvoir à Jean-Michel BERTHET
Belley	Annie DELPON	
Belley	Charlotte DEMENTHON	Pouvoir à Marie Christine ROZIER
Belley	Marie-Hélène DESCHAMPS	
Belley	Jean-Yves HEDON	
Belley	Dimitri LAHUERTA	
Belley	Daniel PONCY	
Belley	Pierre ROUX	
Belley	Marie-Christine ROZIER	
Belley	Sylvie SCHREIBER	
Brégnier-Cordon	Thierry VERGAIN	
Brens	Nadine LAGRANGE VAN GELE	
Brens	Roland PIOT	Pouvoir à Nadine LAGRANGE VAN GELE
Cheignieu-la-Balme	Marc BUET	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	Régis IMBERT	
Conzieu	Pascal PEZANT	
Contrevoz	Jean-Daniel BALASTRIER	
Cressin-Rochefort	Frédéric CHIFFE	
Culoz-Béon	Franck ANDRE-MASSE	
Culoz-Béon	Claude FELCI	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	Marc GUILLAND	
Culoz-Béon	Anne-Laure PETITE	Pouvoir à Danielle RAVIER
Culoz-Béon	Danielle RAVIER	
Cuzieu	Stéphanie MARCHAND	
Flaxieu	Serge BAL	

Groslée-Saint-Benoit	Marie Odile KJAN	
Groslée-Saint-Benoit	Henri SOUDAN	Pouvoir à Marie Odile KJAN
Haut-Valromey	Bernard ANCIAN	Pouvoir à Serge BAL
Izieu	Denis MARTIN BARBAZ	
Lavours	Chantal CASANOVAS	
Magnieu	Thierry GUITTET	
Marignieu	Pascal DEMANGE	Suppléant Guy BARBIER
Massignieu-de-Rives	Didier VINETTE	Pouvoir à Régis CASTIN
Murs-et-Gélignieux	Pierre VALLIN	
Parves-et-Nattages	Jean François BIJOT	Suppléant Patrick ARALDI
Peyrieu	Pierre COCHONAT	
Pollieu	Jean Philippe BRUN	
Rossillon	Georges BOUVIER	Suppléant Jean-Yves COUILLOUD
Ruffieu	Pierre BROUSSART	Pouvoir à André BOLON
Saint-Germain-les-Paroisses	Régis CASTIN	
Valromey-sur-Séran	André BOLON	
Valromey-sur-Séran	Pauline GODET	
Virieu-le-Grand	Yvette VALLIN	
Virignin	Marcel BANDET	

EXCUSES :

Arvière-en-Valromey	Annie MEURIAU
Belley	Jacques CHEVAT
Ceyzérieu	Myriam KELLER
Champagne-en-Valromey	Claude JUILLET
Chazey-Bons	Bruno FORT
Prémeyzel	Jean-Pierre ROPELE
Vongnes	Pascale GUILLON

ABSENTS :

Belley	Philippe RODRIGUEZ
Culoz-Béon	Céline LE CERF
La Burbanche	Patrick MARIÉ
Saint-Martin-de-Bavel	Xavier VINCENT
Talissieu	Sabrina DEGUISNE

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Dimitri LAHUERTA arrive à 18h40 pendant la lecture des conseillers présents et absents.
Jean-Yves HEDON arrive à 18h40 pendant la lecture des conseillers présents et absents.
Pascal PEZANT arrive à 18h47 lors de l'information sur la création d'un COPIL foncier.
Annie CLUZEL arrive à 19h16 lors de la discussion concernant la délibération 07.
Daniel PONCY arrive à 19h16 lors de la discussion concernant la délibération 07.
Francine MARTINAT s'absente entre 19h40 et 19h47 et ne prend pas part au vote de la délibération 15.
Yvette VALLIN s'absente entre 19h40 et 19h45 et ne prend pas part au vote de la délibération 15
Dominique CANOT s'absente entre 19h44 et 19h48 et ne prend pas part au vote des délibérations 15 et 16.

Pauline GODET ouvre la séance à 18h35, remercie la commune de Culoz-Béon pour la réception du conseil communautaire, et la presse pour sa présence.

ORDRE DU JOUR

- Information sur la création d'un COPIL foncier.
- Information sur les transferts de résultats concernant l'eau et l'assainissement.
- Echange concernant le courrier de la ville de Belley adressé à la CLECT.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

ADMINISTRATION GENERALE :

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 17 mai 2023 et le 20 juin 2023.

DEVELOPPEMENT :

3. **Délibération :** Délégation de la compétence « Aide à l'immobilier d'entreprises » au Département de l'Ain.
4. **Délibération :** Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.
5. **Délibération :** Adaptation de l'application de la taxe de séjour au réel et de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.
6. **Délibération :** Reclassement des collections et du mobilier du Musée Escalé Haut-Rhône, don à la commune de Chanaz.
7. **Délibération :** Reclassement des collections et du mobilier du Musée Escalé Haut-Rhône, don à la commune de Vézeronce-Curtin.
8. **Délibération :** Reclassement des collections et du mobilier du Musée Escalé Haut-Rhône, don à la société Vez Park.
9. **Délibération :** Acquisition d'un bâtiment appartenant à la commune de Brégnier-Cordon pour le projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu.
10. **Délibération :** Actualisation du réseau d'itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
11. **Délibération :** Mise en place d'un groupement de commandes avec la commune de Ceyzérieu pour la réalisation des travaux d'aménagement et de qualification de l'accès d'Aignoz et des travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement

ENVIRONNEMENT :

12. **Délibération :** Zonage d'assainissement de la commune déléguée de Culoz.
13. **Délibération :** Convention d'entente intercommunale avec Savoie Déchets pour le tri des matériaux issus de la collecte sélective.
14. **Délibération :** Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Trimax.

RESSOURCES HUMAINES :

15. Délibération : Titres restaurant - revalorisation de la valeur faciale.
16. Délibération : Mandat spécial des élus pour le congrès des intercommunalités à Orléans.
17. Délibération : Modification du tableau des emplois.
18. Délibération : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité.
19. Délibération : Convention de subvention avec la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « Conseiller numérique France Service ».

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- Information sur la création d'un COPIL foncier.

Franck ANDRE-MASSE rappelle que l'un des objectifs de la loi Climat et Résilience est le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à horizon 2050, avec une réduction de 50% par tranche de 10 ans débutée sur la période 2021-2031.

La Conférence des maires du 15 juin dernier a été consacrée en partie à ce sujet, et il s'avère nécessaire de mener une réflexion collective sur la stratégie foncière à adopter sur le territoire.

Les défis futurs sont nombreux et complexes et il convient d'ouvrir un espace d'échanges, de dialogue et d'expérimentation pour trouver des réponses communes.

Il est donc proposé aux élus volontaires de se réunir au sein d'un COPIL foncier.

Pour Pauline GODET, la mise en place de ce COPIL foncier est également en lien avec l'évaluation du SCOT, qui se termine, et qui laisse présager la nécessité d'une révision. Une décision sera à prendre d'ici la fin de l'année, et il conviendra de s'interroger dans ce cadre sur l'intérêt de porter, ou non, une démarche de PLUI.

La réflexion devra intégrer à la fois l'obligation pour chaque commune de réviser ses documents d'urbanisme pour répondre aux objectifs du ZAN, et la possibilité de développer les différentes politiques communautaires (schéma du patrimoine, eau et assainissement, habitat, mobilité, logement social, ...). Pour mettre efficacement ces politiques en mouvement, la question d'un PLUI se pose. Ce sujet est important, il peut inquiéter certains, mais il est responsable d'en débattre à ce moment du mandat.

Franck ANDRE-MASSE précise que les communes auront un délai d'un an pour mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme à compter de l'approbation du SCOT en 2026.

- Information sur les transferts de résultats concernant l'eau et l'assainissement.

Baba GUEYE informe l'assemblée que 20 communes ont transmis leur délibération de transfert de résultats. Lors de la séance de septembre, le conseil communautaire délibèrera pour accepter ces transferts, et pour corriger les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Les projets de délibération et de convention de mise à disposition de la CCBS (avec l'état de l'actif et du passif) seront prochainement adressés aux communes. Le conseil communautaire délibèrera sur ce point lors de la séance d'octobre.

- Echange concernant le courrier de la ville de Belley adressé à la CLECT.

Pauline GODET rappelle qu'un courrier du maire de Belley, en date du 03 avril 2023, été adressé à Marc GUILLAND, président de la CLECT, avec un certain nombre de remarques et de précisions concernant le centre aquatique.

Marc GUILLAND précise qu'une réponse technique, par courrier du 13 juin 2023, a été apportée sur les points concernant la CLECT.

Pour les points plus politiques, Pauline GODET informe l'assemblée qu'ils seront traités en conférence des maires ou en conseil communautaire notamment lors des discussions sur le pacte fiscal et

financier. Il sera nécessaire en effet de débattre de la juste répartition des recettes et des charges sur le territoire.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA rappelle que l'objectif de cette lettre était d'apporter des compléments d'information aux membres de la CLECT suite à une réunion animée par KPMG.

C'est aussi un moyen d'interpeller les conseillers communautaires sur l'importance d'un pacte financier et fiscal, et sur la nécessité de travailler à une relation équilibrée entre l'intercommunalité et les communes, une relation gagnant-gagnant.

Le pacte financier et fiscal sera l'occasion de faire un état des lieux des ressources et des charges de chacun. S'il est fait appel à un cabinet, il serait bien de faire appel à une structure impartiale pour faire les bons diagnostics. L'idée est de se bien se comprendre, de travailler tous ensemble au développement de Bugey-Sud. Ce n'est pas un exercice facile, mais il faut s'engager collectivement.

Pour Marc GUILLAND, ce courrier est positif car il amène un travail d'analyse et de réflexion sur le pacte fiscal et financier.

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne André BOLON comme secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.**

2. Délibération : Informations sur les décisions prises entre le 17 mai et le 20 juin 2023.

✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Par sa délibération n°2022-90 en date du 13 octobre 2022, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 17 mai et le 20 juin 2023.

- Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
12/06	Provision pour charges 2002 - problèmes techniques sur le bâtiment La Toile » à Actipole Virignin	Exonération des provisions de charges des entreprises pour la période de juin à aout 2022	2023-239
	Autorisation de signature d'un bail professionnel avec une orthophoniste pour un local à la maison médicales de Culoz	Loyer mensuel 251.57 € HT à compter du 21 août 2023	2023-240
	Demande de subvention à l'ARS pour soutenir des actions d'éducation et de promotion en santé environnement	Demande de financement de 6 880 € soit 50% du coût total du projet	2023-241
	Demande de subvention à l'agence nationale du sport dans le cadre du plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique	Demande de subvention de 3 000 €	2023-242
	Demande de subvention auprès du département de l'Ain pour le	Demande de subvention de 22 700 € (20%)	2023-243

	remplacement des chaudières de la piscine intercommunale Bugey-Sud		
	Demande de subvention à l'Etat pour soutenir des actions en faveur de l'intégration des primo arrivants	Demande de subvention de 53 634 €	2023-244
	Approbation du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage	Règlement intérieur pour les 3 aires d'accueil (Brégnier Cordon, Belley : Billignin et aire de grand passage)	2023-245

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant	Date	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Contrat Q-1475238-0421630	12/05	Diagnostic structure bâtiment pour l'aménagement du futur siège de la CCBS	BUREAU VERITAS SOLUTIONS 92000 Nanterre	17 110,00 €	2023-204
Contrat D.17664	12/05	Missions géotechniques pour l'aménagement du futur siège de la CCBS	KAENA 38660 St Vincent de Mercuze	6 825,00 €	2023-204
Marché 2023-0000000034-00	15/05	Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et mise en œuvre du réseaux d'eau usées sur le hameau d'Apprenin - commune de St Germain les Paroisses	GPT VTM David COUTURIER-DUMAS TP 73170 Yenne	364 891,49 €	2023-208
Marché 2023-0000000035-00	30/05	Mission d'étude, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation/reconstruction d'une piscine intercommunale Bugey Sud	GPT ALAMO - GECAT 92100 Boulogne-Billancourt	123 150,00 €	2023-225
Lettre de commande 2023LC-MP10	01/06	Mission CT projet requalification du site de la cascade de Glandieu	SOCOTEC Construction 78280 Guyancourt	6 310,00 €	2023-226
Lettre de commande 2023LC-MP11	01/06	Mission CSPS projet requalification du site de la cascade de Glandieu	SOCOTEC Construction 78280 Guyancourt	4 900,00 €	2023-231
Marché 2023-000000000036-00	01/06	Accompagnement à la sortie de 5 DSP SOGEDO	GPT EAURYX-PROFILS IDE-BLT 73170 Yenne	18 750,00 €	2023-232
Marché 2023-000000000037-00	12/06	Maîtrise d'œuvre pour la création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux 600 EH-St BENOIT	GPT Cabinet MONTMASSON - Agence David FERRE 74940 Annecy le Vieux	50 664,00 €	2023-238

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
26/05	GEMAPI - Chantier de restauration du Laval à Talissieu	3 216,00 €	YM Entreprise 01110 Plateau d'Hauteville	2023-211
26/05	GEMAPI - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques	2 652,30 €	Chassagne 01160 Saint Martin du Mont	2023-213
26/05	Equipement de matériel de téléassistance pour la médiatrice	1 023,60 €	Dati Plus 42000 Saint Etienne	2023-217
31/05	Consolidation d'un mur de soutènement sur la commune de Rossillon	4 302,00 €	Les Maçons du Valromey 01510 Artemare	2023-221
31/05	Signalisation horizontale sur la commune d'Arvière en Valromey	1 562,69 €	Signature 69200 Vénissieux	2023-222
31/05	Fauchage des accotements de la ViaRhona	3 862,50 €	Bergers Jardins 73310 Chanaz	2023-223

31/05	Achat de produits PH pour la piscine	1 265,51 €	Drog Déco 01300 Belley	2023-224
01/06	Dossier de déclaration au titre de l'environnement	Sans incidence		2023-227
01/06	Entretien des espaces verts à l'ex décharge des Erruts	3 570,00 €	Gardoni Paysages 01350 Culoz-Béon	2023-228
01/06	Location de bacs pour ordures ménagères pour le passage du Tour de France	25 212,00 €	Mon bac conteneur 69200 Vénissieux	2023-229
01/06	Surveillance de la piscine en juin	1 122,00 €	AGPS 01300 Magnieu	2023-230
05/06	Location de bacs pour ordures ménagères pour le passage du Tour de France	10 140,00 €	Sulo 69800 Saint Priest	2023-233
06/06	Installation de panneaux à l'entrée des 3 déchetteries du territoire	1 084,20 €	6 ^{ème} Sens 01300 Belley	2023-234
05/06	Elagage à Murs et Gélignieux	3 360,00 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2023-235
05/06	Surveillance de la piscine en juillet et aout	7 471,20 €	AGPS 01300 Magnieu	2023-237
14/06	Création de casquettes pour le Tour de France	1 855,50 €	Creapub 01470 Serrière de Briord	2023-246
14/06	Travaux de vectorisation des données de voirie	11 760,00 €	Proxigis 01140 Mogneneins	2023-248
14/06	Entretien des espaces verts au port de Virignin - complément	2 592,00 €	Fabien Espaces Verts 73240 Champagneux	2023-249
14/06	Gemapi - maintenance annuelle et support Global Mapper	1 740,00 €	Alain Olivier Géomatique 73300 Albiez le Jeune	2023-250
14/06	Extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation de bâtiments	12 903,00 €	GCTP 01510 Artemare	2023-251
14/06	Nettoyage du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Virignin	3 564,00 €	Alp Assainissement 38110 Cessieu	2023-252
14/06	Gemapi - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques en amont de la cascade de Cerveyrieu	2 759,40 €	Chassagne 01160 Saint Martin du Mont	2023-253
15/06	Audit CTA suite à des bruits suspects à la piscine	1 244,00 €	Carrier Francs SCS 92160 Antony	2023-254
15/06	Présentation aux élus des résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	1 020,00 €	Inddigo 73000 Chambéry	2023-255
16/06	Mise en route de la climatisation à l'Ilot Grammont rez de jardin	1 676,32 €	Snef 69500 Bron	2023-256
19/06	Entretien des ponts	5 400,00 €	Brigades Nature 01300 Belley	2023-257
Marchés publics				
06/06	Achat d'unités de publication au niveau national	1 843,20 €	Groupe Moniteur 92186 Anthony Cedex	2023-236
SI				
26/05	Adjonction de deux postes fixes sur le site de la Maison France Services	1 766,64 €	Koesio 26000 Valence	2023-216
PAT				
19/06	Intervention du CPIE dans le cadre d'animations du PAT	4 400,00 €	Initiatives environnement CPIE Bugey Genevois 74910 Seyssel	2023-258
Ressources humaines				
26/05	Convention de formation M57	2 500,00 €	FormaECO 31700 Blagnac	2023-212
31/05	Formation - certificat d'aptitude à travailler en espace confiné	3 258,00 €	Socotec 74540 Alby sur Chéran	2023-219
31/05	Formation initiale engins de chantier	2 250,00 €	Odolis 38160 Saint Antoine l'Abbaye	2023-220

Tourisme				
15/05	Convention pour la mise en œuvre du schéma de protection et de valorisation des patrimoines	1 890,00 €	CAUE de l'Ain	2023-206
15/05	Avenant 1 à la convention d'occupation temporaire du lac de Virieu le Grand	Sans incidence	Jean Valentin Desmedt	2023-207
26/05	Remplacement du panneau de la table d'orientation Valorse à Ruffieu	4 003,04 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2023-215
31/05	Datations de la grotte des Hoteaux	1 260,00 €	Centre de datation par le radiocarbone 69100 Villeurbanne	2023-218
14/06	Voile d'ombrage pour les surveillants du lac de Virieu le Grand	7 394,80 €	Fevre 01340 Attignat	2023-247

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.

DEVELOPPEMENT :

3. Délibération : Délégation de la compétence « Aide à l'immobilier d'entreprises » au Département de l'Ain.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que, depuis 2017, la CCBS délègue sa compétence « Aide à l'Immobilier d'Entreprises » au département de l'Ain.

Sur cette période, 4 projets ont pu bénéficier d'une aide financière pour un montant total de près de 300 000 €, financée en totalité par le conseil départemental.

Dans l'optique de conserver la dynamique partenariale et de soutenir la vitalité économique du territoire, le conseil départemental de l'Ain propose que lui soit à nouveau délégué la compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises pour une nouvelle durée de 3 ans, entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 décembre 2026, mais avec des évolutions financières et organisationnelles.

S'il est laissé le soin à chaque EPCI de définir les typologies d'entreprises devant être aidées, le conseil départemental souhaite la parité financière dans la constitution de l'enveloppe ainsi que l'intégration des conseillers départementaux locaux dans la décision d'attribution commune des aides.

Le département prendra en charge l'intégralité du financement d'un ETP pour l'instruction et le suivi des demandes d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de délégation de compétence « aide à l'immobilier d'entreprises » au conseil départemental de l'Ain.

Pauline GODET précise que la CCBS souhaite concentrer son effort sur les petites et moyennes entreprises concernant ce dispositif.

L'enveloppe financière totale programmée par la CCBS prévoit le financement de 4 dossiers maximum sur la période 2023-2026, soit une enveloppe totale de 150 000 € pour la CCBS appelant 150 000 € du conseil départemental.

INTERVENTIONS :

Pour Jean-Yves HEDON, ce nouveau dispositif permet de répondre à la volonté de la majorité départementale de continuer à aider les entreprises de Bugey-Sud.

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de délégation de compétence « aide à l'immobilier d'entreprises » au conseil départemental de l'Ain pour la période 2023-2026.

4. Délibération : Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Régis CASTIN rappelle que le conseil communautaire a validé le 3 février 2022 son schéma de protection et de valorisation des patrimoines.

Le projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire a été identifié comme un levier conséquent dans la mise en œuvre des actions de ce schéma.

En effet, ce label du Ministère de la Culture qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Ce label s'adresse en priorité aux habitants mais est aussi vecteur d'attractivité touristique.

L'obtention du label implique la mise en place :

- D'une convention d'une durée de 10 ans entre la collectivité et le Ministère de la Culture.
- D'un animateur de l'architecture et du patrimoine.
- D'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Régis CASTIN précise que ce projet est complémentaire de la démarche site patrimonial remarquable de la ville de Belley, et permettra d'ancrer le sentiment d'appartenance des habitants de Bugey-Sud.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA demande si ce label permettra d'obtenir des aides financières complémentaires.

Régis CASTIN répond par la négative, c'est surtout un label d'animation, de valorisation et de conservation.

Dimitri LAHUERTA souligne la nécessité de préserver les paysages de Bugey-Sud, et d'avoir une vigilance particulière sur l'implantation des parcs photovoltaïques.

Régis CASTIN précise que ce label permettra d'appréhender à la fois l'ensemble de Bugey-Sud et la ville centre.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la candidature de la CCBS au label Pays d'Art et d'Histoire.**

5. Délibération : Adaptation de l'application de la taxe de séjour au réel et de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Régis CASTIN rappelle que le conseil communautaire a défini, le 17 septembre 2020, les modalités d'application de la taxe de séjour au réel et ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

Afin d'augmenter les recettes de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier et renforcer ses actions notamment en matière de promotion-communication, il est proposé d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour au réel, à compter du 1^{er} janvier 2024, sur la base suivante :

- Augmentation plafonnée à 10% avec évolution annuelle régulière.
- Tarif plafond applicable pour les terrains de camping 3 et 4 étoiles.

Pour rappel, la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

Catégories d'hébergement	Tarifs CCBS 2023	Tarifs CCBS 2024	Tarifs applicables (Taxe additionnelle départementale de 10% incluse)
Palace	2,00 €	2,20 €	2,42 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	2,20 €	2,42 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	0,77 €	0,84 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,50 €	0,20 €	0,22 €
Hébergements sans classement ou en attente de classement hors hébergements de plein air	3%	4%	4%

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour au réel, à compter du 1er janvier 2024, selon les modalités définies ci-dessus.

6. Délibérations 6 à 8 : Reclassement des collections et du mobilier du Musée Escale Haut-Rhône.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que le musée Escale Haut-Rhône, situé à Brégnier-Cordon, est fermé au public depuis janvier 2016. La CCBS a donc engagé un processus de reclassement des collections et du mobilier.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser les dons suivants, étant précisé que ces dons ne seront grevés ni de conditions ni de charges :

- A la commune de Chanaz (73) :
 - o Une statue de Mercure.
- A la commune de Vézeronce-Curtin (38) :
 - o Une croix de Marinier.
- A la société VEZ PARK de Vézeronce-Curtin (38) :
 - o Les panneaux d'exposition permanents :
 - Le Rhône.
 - Fleuve et civilisation.
 - Un fleuve dynamique.
 - Le Rhône, fleuve du monde et fleuve majeur français.
 - Les îles, un trésor végétal méconnu.
 - Comment se forment les îles ?
 - La forêt corridor.
 - Quand et où observer les oiseaux migrateurs ?
 - La migration des oiseaux du Haut-Rhône.
 - o Une banque d'accueil.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise les dons des collections et du mobilier du musée Escal Haut-Rhône selon les modalités définies ci-dessus.

9. Délibération : Acquisition d'un bâtiment appartenant à la commune de Brégnier-Cordon pour le projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu.

Rapporteur : Régis CASTIN.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS porte le projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu qui vise notamment à :

- Rendre le site de la cascade accessible en toute sécurité tout en protégeant les plans d'eau et rivière contre les éventuels effets néfastes de la présence de public.
- Valoriser le site naturel et ses abords.
- Valoriser le bâtiment en réhabilitant l'intégralité du site (bâtiment et parvis) en tenant compte des éléments suivants : espace naturel, présence de centrales de production d'énergie renouvelable et emploi historique du site

Pour une conduite homogène de cette opération d'aménagement, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'acquisition d'une partie de l'ancienne marbrerie de Glandieu appartenant à la commune de Brégnier-Cordon, situé sur la parcelle 2460 - section A (ex 2415) et d'une surface de 412 m².

L'acquisition négociée avec la commune de Brégnier-Cordon est proposée à 40 000 € HT au regard de l'importance des travaux à réaliser sur le bâtiment, et de la volonté de résorber cette friche industrielle au cœur d'un site naturel classé.

Dans son avis du 3 octobre 2022, la direction départementale des finances publiques de l'Ain a estimé la valeur vénale du bien à 50 000 € HT avec une marge d'appréciation de 20 %.

INTERVENTIONS :

Nadine LAGRANGE VAN GELE souhaite savoir si la partie du bâtiment, située côté cascade, appartient à la CCBS.

Régis CASTIN répond par l'affirmative.

Pour d'autres opérations qui ne concernaient pas le tourisme, Marie Hélène DESCHAMPS note que certaines communes ont donné un terrain pour la réalisation de projets communautaires. Est-ce envisageable que la commune de Brégnier-Cordon vende ce bâtiment à l'euro symbolique ?

Régis CASTIN répond qu'il y a eu des discussions en ce sens qui n'ont pas abouties. Il y a un bâtiment de 412 m² qui est générateur de recettes pour la commune.

Pour Thierry VERGAIN, la commune de Brégnier-Cordon n'est pas assez riche pour faire des dons, et il a déjà été difficile de faire accepter cette vente à 40 000 € au conseil municipal. Le bâtiment comprend en effet un appartement de 120 m² qui a été réhabilité par la commune et qui permettait la perception d'un loyer.

Marie-Christine ROZIER souhaite des précisions sur le devenir de ce bâtiment.

Régis CASTIN répond que l'atelier de producteur de jus de fruit va demeurer au rez de chaussée. Pour l'étage, la réflexion doit être menée. Dans un premier temps, il va être procédé au ravalement de la totalité de la façade. Un projet devrait pouvoir être présenté au conseil communautaire à la rentrée. Thierry VERGAIN précise qu'il y a également une association de peinture à côté du producteur de jus de fruit.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise l'acquisition d'une partie de l'ancienne marbrerie de Glandieu appartenant à la commune de Brégnier-Cordon, situé sur la parcelle 2460 - section A (ex 2415) et d'une surface de 412 m², au prix de 40 000 € HT.

10. Délibération : Actualisation du réseau d'itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS est compétente pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée du territoire communautaire inscrits au PDIPR.

Le travail relatif à l'aménagement et à l'entretien de ces sentiers de randonnée pédestre a permis d'actualiser la liste des itinéraires situés sur le territoire de la CCBS.

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire valide cette liste actualisée des itinéraires et demande l'inscription officielle de ce réseau au PDIPR.

11. Délibération : Mise en place d'un groupement de commandes avec la commune de Ceyzérieu pour la réalisation des travaux d'aménagement et de qualification de l'accès d'Aignoz et des travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS s'est engagé avec la commune de Ceyzérieu dans un projet d'aménagement et de requalification de la VC10u dite « rue des marais » sur le hameau de Aignoz, pour :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Favoriser les modes doux et le partage de l'espace pour rompre avec la vision routière du site.

Le 14 octobre 2021, le conseil communautaire a validé la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la commune de Ceyzérieu pour permettre à la CCBS d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux.

En tant que maître d'ouvrage unique, la CCBS ne peut assurer le suivi et l'encaissement des subventions obtenues pour cette opération. Il est donc nécessaire que chacune des collectivités disposent de son propre marché de travaux.

Afin de conserver une cohérence dans la réalisation des travaux, il est proposé au conseil communautaire de constituer un groupement de commandes avec la commune de Ceyzérieu. Dans un souci d'optimisation, les travaux comprendront également la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le détail des travaux projetés est le suivant (montants estimatifs) :

Objet	Part CCBS € HT	Part Ceyzérieu € HT
Aménagement d'Aignoz (travaux - voiries)	286 389,94 €	76 430.00 €
Maîtrise d'œuvre	12 250,00 €	
Travaux eau potable	77 915.00 €	
Travaux assainissement	48 925.00 €	
TOTAL DEPENSES €HT	425 479,94 €	76 430,00

Le montant total des travaux estimé est de 501 909.94 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature de la convention formalisant la constitution du groupement et son fonctionnement. La CCBS sera la coordonnatrice du groupement.

Régis CASTIN précise que les subventions obtenues sont les suivantes :

- Etat : 82 000 €.
- Département : 59 000 €.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature de la convention formalisant la constitution du groupement et son fonctionnement.

ENVIRONNEMENT :

12. Délibération : Zonage d'assainissement de Culoz.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Pierre COCHONAT rappelle que la commune de Culoz a initié en 2022 la réalisation du zonage de l'assainissement des eaux usées.

A l'issue de l'étude, le 12 avril 2022, le conseil municipal de Culoz s'est prononcé favorablement sur le projet de zonage de l'assainissement collectif/non collectif et a décidé sa mise à l'enquête publique.

L'enquête publique s'est réalisée du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées.

La CCBS étant désormais compétente en matière d'assainissement, il lui revient de terminer la procédure.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune déléguée de Culoz.

13. Délibération : Convention d'entente intercommunale avec Savoie Déchets pour le tri des matériaux issus de la collecte sélective.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Michel Charles RIERA rappelle que Savoie Déchets est un Syndicat Mixte de traitement des déchets qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de tri qui s'y rapportent.

Compte tenu de l'objectif d'une gestion rationalisée et concertée des déchets par les personnes publiques, et de la proximité entre le centre de tri de Chambéry et le territoire de CCBS, les parties se sont rapprochées pour instituer une entente intercommunale qui permet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Une convention d'entente intercommunale a permis, sans création d'une nouvelle structure dédiée dotée de la personnalité morale, de définir et formaliser le cadre de l'exploitation du service public de traitement des déchets issus des collectes sélectives de la CCBS dans les installations de Savoie Déchets.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec Savoie Déchets pour le tri des matériaux issus de la collecte sélective de la CCBS, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les conditions économiques restent identiques :

- Le montant facturé correspond au remboursement à l'euro des frais et dépenses exposés par Savoie Déchets sans intervention à des fins lucratives de sa part.
- Le coût unitaire de fonctionnement du service mis à disposition par Savoie Déchets est déterminé au regard des tonnages de déchets recyclables triés et valorisés, est de :
 - o Pour les multi matériaux : 200 euros HT par tonne entrante.
 - o Pour les cartons : 32 euros HT par tonne entrante.
 - o Le coût de traitement des refus de tri est intégré au coût de la prestation de tri.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention avec Savoie Déchets pour le tri des matériaux issus de la collecte sélective de la CCBS, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

14. Délibération : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Trimax.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Michel Charles RIERA rappelle que la présidente de l'EPCI doit établir et présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets avant le 30 juin de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public, et présenter des indicateurs sur la bonne gestion de ce service public.

INTERVENTIONS :

N'ayant pas pu le lire le rapport, Dimitri LAHUERTA demande quelques éléments de synthèse.

Michel Charles RIERA donne les chiffres clés :

- 17 566 t de déchets ont transité dans les différentes installations de la CCBS.
- 7 119 t d'ordures ménagères ont été transférées au SITOM de Bourgoin-Jallieu.
- 386 t ont été transférées au centre de tri de Chambéry.
- 1 291 t ont été transférées à Chamoux-sur-Gelon pour la fabrication de combustible de substitution dans les cimenteries.

Dimitri LAHUERTA souhaite savoir comment se situe la CCBS par rapport aux autres intercommunalités.

Michel Charles RIERA répond que la CCBS se situe dans la moyenne et qu'il reste une marge de progression.

Sur la performance de tri, au niveau régional, la CCBS est dans les premiers 50%.

Concernant les incivilités, Dimitri LAHUERTA constate que de vrais progrès ont été fait dans ce domaine sur la ville de Belley.

Pour Michel Charles RIERA, la vigilance doit être maintenue concernant les incivilités. Il apportera des éléments chiffrés sur les volumes ramassés par Les brigades natures au pied des conteneurs lors de la prochaine séance.

Concernant la collecte du multiflux, il informe l'assemblée qu'une tournée supplémentaire sera organisée le mardi pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2022.

RESSOURCES HUMAINES :

15. Délibération : Titres restaurant - revalorisation de la valeur faciale.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que la CCBS octroie depuis 2014 des titres restaurant aux agents de la CCBS selon les modalités suivantes :

- La valeur faciale des titres est fixée à 4,50 €.
- La CCBS participe à hauteur de 2,25 €, soit 50% de la valeur faciale du titre, et les agents à hauteur de 2,25 €.

Dans le cadre d'une politique sociale visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents, il est proposé au conseil communautaire, à compter du 1^{er} septembre 2023, de :

- Porter la valeur faciale des titres restaurants à 5,50 €.
- Maintenir la participation employeur à 50% de cette valeur, soit une participation de la CCBS à hauteur de 2,75 € et une participation des agents à hauteur de 2,75 €.

Le coût supplémentaire pour la CCBS est estimé à environ 7 000 € en année pleine.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de porter la valeur faciale des titres restaurants à 5,50 €, et de maintenir la participation employeur à 50% de cette valeur.**

16. Délibération : Mandat spécial des élus pour le congrès des intercommunalités à Orléans, du 11 au 13 octobre 2023.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET, Jean-Michel BERTHET, Pierre COCHONAT, Francine MARTINAT, Myriam KELLER, Michel Charles RIERA, Pierre ROUX souhaitent se rendre à la 33^{ème} Convention des Intercommunalités qui se tiendra à Orléans, du 11 au 13 octobre 2023.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser l'octroi d'un mandat spécial pour ces élus pour permettre la prise en charge des frais de mission afférents au congrès :

- Les frais de séjour (hébergement et restauration).
- Les dépenses de transport.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus.**

Les élus concernés ne prennent pas part au vote.

17. Délibération : Modification du tableau des emplois.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET propose au conseil communautaire d'approuver les modifications suivantes apportées au tableau des emplois permanents de la CCBS, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

CREATIONS D'EMPLOIS				
SERVICES	CADRES EMPLOIS/ GRADES	NATURE DES FONCTIONS	DUREE HEBDO	MOTIVATION
VOIRIE	Technicien/ Ingénieur	Technicien voirie	35h	Création du poste pour assurer le tuilage avec l'agent en poste qui partira à la retraite en octobre 2023.
TRIMAX/PCAET/ PAAT/PAEC	Technicien/ Ingénieur	Responsable du service	35h	Création du poste suite au départ du responsable en disponibilité.
FINANCE ET COMMANDE PUBLIQUE	Adjoint administratif/ Rédacteur	Chargé de mission commande publique	35h	Création du poste pour assurer le tuilage avec l'agent en poste qui partira à la retraite en aout 2023.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS				
SERVICES	CADRES EMPLOIS/ GRADES	NATURE DES FONCTIONS	DUREE HEBDO	MOTIVATION
SERVICE FINANCE ET COMMANDE PUBLIQUE	Adjoint administratif	Agent comptable	35h	Suppression du poste de l'agent en disponibilité depuis plus d'un an.
SERVICE COMMUNICATION	Adjoint administratif	Chargé de communication	35h	Suppression du poste de l'agent en disponibilité depuis plus d'un an.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve les modifications suivantes apportées au tableau des emplois permanents de la CCBS, à compter du 1^{er} juillet 2023.**

18. Délibération : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité.

Rapporteuse : Pauline GODET.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET propose au conseil communautaire de créer l'emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité suivant :

- Service Commande publique :

- o 1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps non complet (17h30), du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la création de l'emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité décrits ci-dessus.

19. Délibération : Convention de subvention avec la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « Conseiller numérique France Service ».

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Considérant la volonté de reconduire le dispositif « Conseiller numérique » pour la période 2023-2026, par sa délibération n°2023-162 en date du 25 mai 2023, le conseil communautaire a décidé de renouveler les contrats des deux agents qui arrivaient à terme le 30 aout 2023.

Pauline GODET propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de subvention avec la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « Conseiller numérique France Service » pour obtenir le financement suivant de ces deux postes :

- 17 500 € la première année.
- 12 500€ la deuxième et la troisième année.

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de subvention avec la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « Conseiller numérique France Service ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Massif forestier :

Michel Charles RIERA fait un point sur l'accès au massif forestier concernant les communes du sud du territoire. Une action concertée va être organisée pour prendre des arrêtés au même moment. Concernant la prévention des feux forêts, une campagne départementale de communication vient d'être lancée. Les supports seront transmis prochainement aux communes.

- Tour de France :


Pauline GODET rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire pour les animations organisées au sommet du Grand Colombier.

Jean-Yves HEDON confirme que les dates d'inscription ont été repoussées pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire.

Avant de conclure, Pauline GODET souhaite un bel été aux conseillers communautaires.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
André BOLON



La présidente,
Pauline GODET

